

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 29 janvier 2021**

Délibération CA-2021-09

Approuvant la campagne d'habilitation des CU-DIU-DU (1ère vague bis)

*Vu le code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 7 juillet 2015 fixant les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, notamment son article 14 ;
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;
Vu l'avis de la commission de la Formation et de la vie universitaire en date du 25 janvier 2021 portant sur l'objet de la présente délibération. ;
Vu l'avis de la commission des moyens de l'UPEC en date du 20 janvier 2021 portant sur l'objet de la présente délibération.*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 29 janvier 2021 en formation plénière, à l'unanimité des 29 membres présents ou représentés :

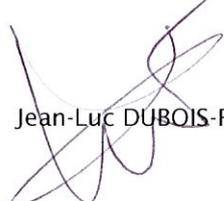
ARTICLE UNIQUE : Approuve la campagne d'habilitation des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires (1ère vague bis), telle que détaillée dans les documents annexés à la présente délibération.

Fait à Créteil, le 29 janvier 2021,

Le Vice-Président du Conseil
d'administration


Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Rendue exécutoire à compter du 8 février 2021 (date d'envoi au rectorat de Créteil)

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil.

Annexe financière; Année Universitaire 2020/2021

Cellules en gris clair à renseignées par vos soins	Zone de texte	Y indiquer vos éventuels commentaires
Calculs automatiques - Formules prérenseignées	Texte grisé	Texte modifiable si nécessaire

Composante :	UFR DROIT		
Intitulé du DU/DIU/CU :	Avocat / Juriste conseil fiscal des entreprises		
Responsable du DU/DIU/CU :	Alexandre Maitrot de la Motte / Benoit Dumontet / Stephane Baller		
Type de demande :	R : renouvellement	Type de formation:	DU

1. Charges d'enseignement (cf. Maquette Word, Liste des intervenants)

Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	E-learning
Personnel UPEC (hors service statutaire)	48,00			
Contractuel UPEC				
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique				
Vacataires extérieurs hors fonction publique				
Nombre de groupes	2			
Rappel heures totales par étudiant (cf grille MCC)	267,00			
Charge horaire totale d'enseignement (équivalent T.D.)	144,00			
Coût total correspondant (euros) :	6 261 €			

267h dont 48h financées par l'UPEC (le reste par le partenaire HEDAC) + 36h en option mutualisées M2 Fiscalité appliquée

2. Charges de logistique immobilière

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	-	Enseignements dispensés chez les partenaires à titre gracieux	Heures totales : 0,00
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques	-		
Nombre total d'heures en laboratoire de langue ou salle informatique	-		
Coût total correspondant (euros) :	0 €		

3. Charges de logistique administrative (y compris prestations internes)

Tentez d'évaluer tous les coûts indirects induits par le D.U. supportés par l'UFR ou les services

Fournitures et consommables	- €	Zone de texte
Acquisition de matériels spécifiques	- €	
Frais de déplacements	- €	
Frais de documentation	- €	
Locations de matériels	- €	
Reprographie	- €	
Locations sur des sites extérieurs	- €	

Autres charges (à détailler ci dessous, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) (en euros) :

RNA/Pilotage formation	- €	Zone de texte
Heures d'encadrement mémoire hors MCC	- €	
Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) (en euros) :	- €	
Autres charges pédagogiques (secrétariat, technicien, IGE...)	2 000,00 €	
Coût total correspondant (euros) :	2 000 €	

4. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Logistique administrative
Total charges :	6 261 €	0 €	2 000 €
	8 261 €		

5. Ressources et montant dû par usager

Niveau Master	Nombre d'inscrits	Droits spécifiques	Droits Nationaux universitaires (DN)	Droits totaux par usager (hors CVEC)	Total dû par l'usager	
Formation initiale : - Inscription simple - Double inscription - Elèves avocats HEDAC*		250,00 €	243,00 €	493,00	0 €	Zone de texte
	5	150,00 €	159,00 €	309,00	1 545 €	
	50	250,00 €	243,00 €	493,00	24 650 €	
*Elèves HEDAC règlent 750€ à l'HEDAC qui reverse à l'UPEC 493€/inscrit						
Formation continue : - Financement par l'employeur - Financement par le stagiaire - Financement par d'autres organismes - Commercialisation au module ou UE			243,00 €	243,00	0 €	
			243,00 €	243,00	0 €	
			243,00 €	243,00	0 €	
			243,00 €	243,00	0 €	

Autres ressources du DU/CU :

Taxe d'apprentissage:	- €	Subventions (à préciser):	- €	Zone de texte
Autres (détailler) :			- €	
Total "autres ressources":			0 €	

Total des ressources : 26 195 € Ressources totales, dont :
10 600 € - pour la composante
15 595 € - pour l'établissement

Estimation du résultat pour la composante : 2 339 €

Avis et date du conseil de la composante : <i>Avis favorable 15 janvier 2021.</i>	Avis et éventuels commentaires de la Commission des Moyens
Visa du Directeur de la composante : 